

Portail Familles -Réservation d'activité

Procédure lors de la première connexion

Lorsque vous créez votre première réservation d'activité sur le Portail Familles, le message suivant s'affiche en haut de la page :

ATTENTION : Vous devez valider l'attestation sur l'honneur sur votre fiche famille avant d'effectuer une nouvelle réservation.

Pour valider l'attestation sur l'honneur, retournez sur la page d'accueil de votre compte Famille et cliquez sur « modifier les informations de la familles » :



Dérouler la page jusqu'à l'encart suivant :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de gestion des services souscrits (exemples : inscription, facturation) et sont destinées uniquement au(x) gestionnaire(s) de ces services.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

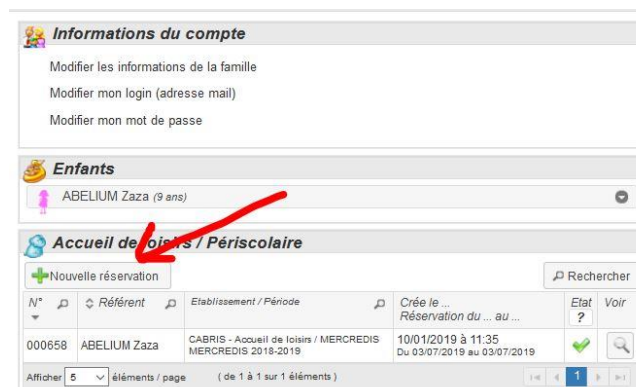
J'accepte

ATTESTATION SUR L'HONNEUR :
J'atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts et que j'ai bien pris connaissance du règlement des accueils périscolaires.

> OUI

Cochez la case « J'accepte » ; sélectionnez « oui » dans le menu déroulant puis cliquez sur « Enregistrer ».

Revenez enfin sur la page d'accueil de votre compte et cliquez sur « Nouvelle réservation » :



Vous pouvez, à présent, réserver une activité. 😊